

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE POISAT



N° DEL20230609_26

OBJET : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue des élections des sénateurs

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poisat, dûment convoqué par monsieur le maire le 1er juin 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic Bustos, maire, pour la séance publique de juin 2023.

PRÉSENTS : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, Mme Gwenaelle GUERS M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, M. Frédéric LAGUT et Mme Carol GAUD ;

ABSENTS : M. Hervé FANTON, M. Alain-Patrick FAUCONNET, Mme Catherine RICUPERO, Mme Sarah BENALLOU, M. Patrice TORNATORE ;

POUVOIRS :

De M. Hervé FANTON à M. Ludovic BUSTOS ;

De M. Alain-Patrick FAUCONNET à M. Grégory GABREL

De Mme Catherine RICUPERO à Mme Nathalie LOMBARDO

De Mme Sarah BENALLOU à Mme Zohra ABDICHE

DE M. Patrice TORNATORE à Mme Sandrine MENDUNI

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie LOMBARDO ;

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Mme Nathalie LOMBARDO, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

N° DEL20230609_26

OBJET : Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue des élections des sénateurs

Vu le Code électoral, notamment son article L289 ;

Décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle n° IOMA2308397J ;

Vu la circulaire préfectorale du 20 avril 2023 relative à la désignation des délégués sénatoriaux des conseils municipaux et de leurs suppléants, notamment son annexe 2 portant dispositions applicables aux communes de 1 000 à 8 999 habitants pour la désignation des délégués et suppléants sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°38-2023-05-25-00008 fixant le nombre de délégués et suppléants sénatoriaux par commune et le mode de scrutin pour leur désignation ;

Le Maire, Ludovic BUSTOS,

Rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales.

Indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Il s'agit de :

- Mmes PIGEON et LOMBARDO
- Mmes ABDICHE et GUERS

Considérant qu'en vertu des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste paritaire, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que le conseil municipal de Poisat ne dispose pas de sièges vacants, les délégués et suppléants sont élus par et parmi les membres du conseil municipal.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Poisat est de 19, les nombres de titulaires délégués et de suppléants à élire sont respectivement de 5 et 3 ;

Décide de donner un délai de 5 minutes à l'assemblée pour déposer, auprès du Maire, des listes de candidats ;

Constata qu'à l'issue de ce délai de 5 minutes, 1 liste de candidats a été déposée ;

Procède au scrutin ;

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants :	19
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19
Majorité absolue :	10

Les voix ont été réparties comme suit :

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS OBTENUS	NOMBRE DE SUPPLÉANTS OBTENUS
1/ Liste 1		5	3

Résultats de l'élection :

Ont été proclamés délégués les candidats figurant sur la liste unique n° 1 conduite par M. BUSTOS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

1 ^{er}	délégué	BUSTOS Ludovic
2 ^{ème}	délégué	MOUTRILLE Marie-Pierre
3 ^{ème}	délégué	TORNATORE Patrice
4 ^{ème}	délégué	GUERS Gwenaëlle
5 ^{ème}	délégué	FANTON Hervé

Ont été proclamés suppléants les candidats figurant sur la liste unique n° 1 conduite par M. BUSTOS. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, à savoir :

1 ^{er}	suppléant	ABDICHE Zohra
2 ^{ème}	suppléant	DI GENNARO Jean-Philippe
3 ^{ème}	suppléant	PIGEON Isabelle

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Poisat, le 9 juin 2023

Secrétaire
Mme Nathalie LOMBARDO

Le Maire
Ludovic BUSTOS

